

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 27/06/2019

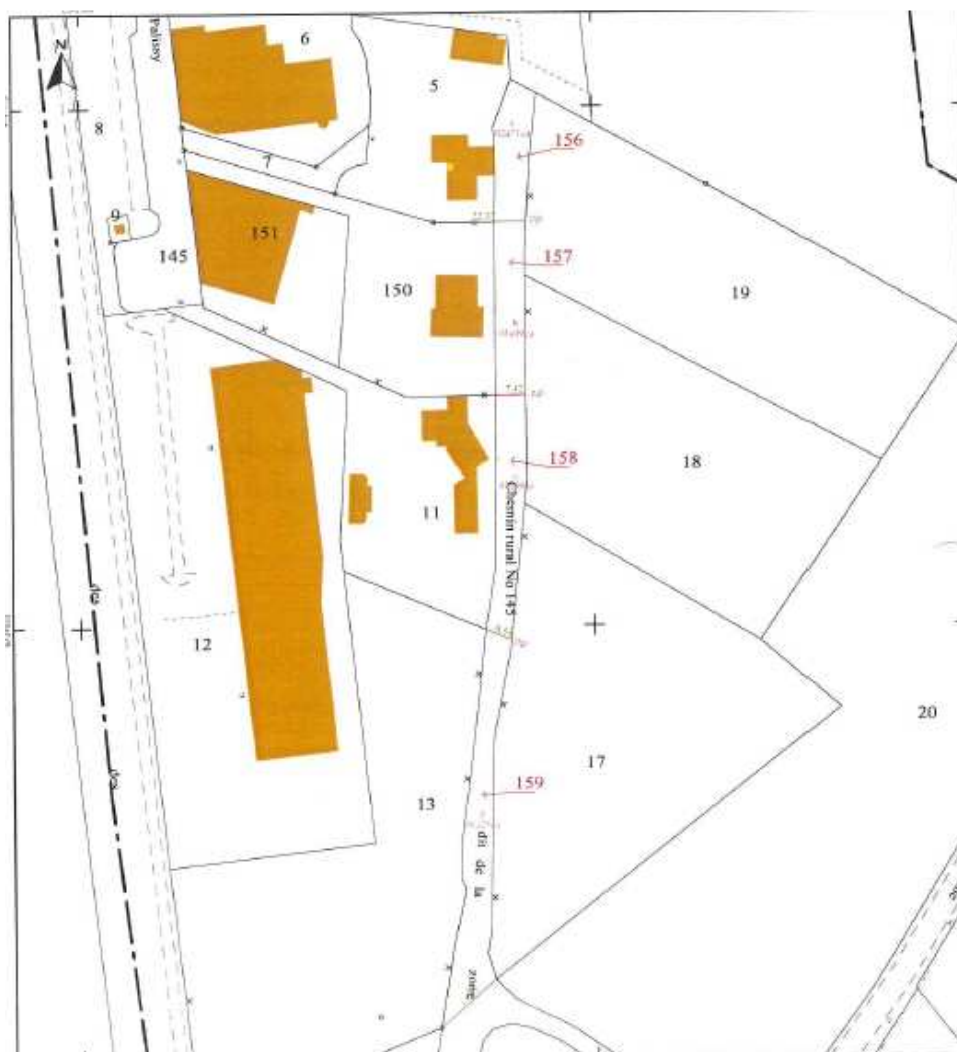
<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
		<i>représenté</i>		
ARRIVE Aurélien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
AUNEAU Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BEOMMENSATH Arnaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BONNET Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BOURY Léo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BROCHARD Patricia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BROHAN Guylaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAMPAIN Marie-Laure	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CLENET Bernadette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CLERGEAU Emmanuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
DAVID Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DROUIN Manon	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Didier BOUTIN	<input type="checkbox"/>
GUICHAOUA Mélanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
HARNICHARD Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LAINÉ Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LAINÉ Edith	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LE MAREC Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MERLET Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
NERRIERE Bruno	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
POUPARD Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VRIGNAUD Yanick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la  
réunion

## 1. Cession foncière à 4 propriétaires riverains – rue Bernard Palissy

Monsieur Guy Bremond, adjoint, rappelle au conseil délégué qu'une enquête publique en vue de déclasser des biens du domaine public de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu a eu lieu du 12 au 28 juin 2018 afin de pouvoir céder par la suite les parcelles situées rue Bernard Palissy. Un avis favorable avait été émis par le commissaire enquêteur sur cette proposition.

Il explique que pour poursuivre la procédure, il sera proposé à l'assemblée de céder ces parcelles cadastrées 217 section BA numéros 156, 157, 158 et 159 pour une contenance totale 1 595 m<sup>2</sup>. Cette cession serait réalisée au profit des propriétaires riverains afin de répondre à leurs attentes et aux conditions financières suivantes, au vu de l'avis des domaines n°2017-85217V1862 en date du 30 juillet 2018 :



Le conseil municipal sera invité à décider de la cession des biens ci-après désignés aux conditions financières suivantes :

Acquéreurs	Références cadastrales	Prix de vente
Cession au profit de M. et Mme Claude BARON	217 section BA numéro 156 pour une contenance totale de 00ha 02a 71ca	538,85 €
Cession au profit de M. et Mme Christian DROUIN	217 section BA numéro 157 pour une contenance totale de 00ha 03a 09ca	572,75 €

Cession au profit de M. et Mme David DA SILVA	217 section BA numéro 158 pour une contenance totale de 00ha 03a 90ca	505,00 €
Cession au profit de M. et Mme Michel CHUPIN	217 section BA numéro 159 pour une contenance totale de 00ha 06a 25ca	622,50 €

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

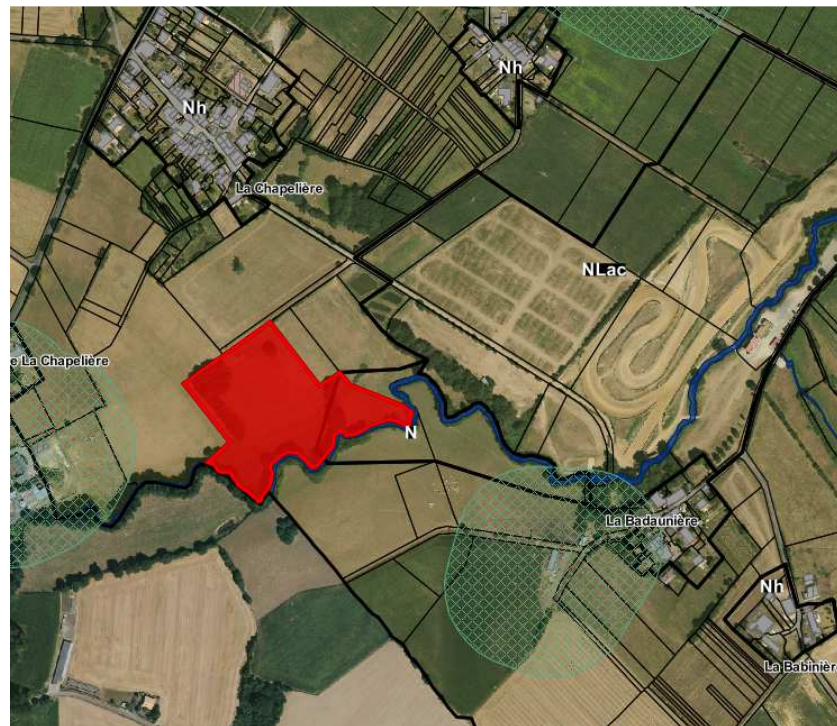
OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## 2. Acquisition foncière d'une parcelle à la Chapelière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu souhaite acquérir la parcelle appartenant aux Consorts CHEVALIER située à La Chapelière Sud à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section ZS numéro 180 d'une contenance totale de 02ha 78a 40ca moyennant le prix de 4.176,00 € (soit 1.500,00 €/ha).

Cette parcelle est actuellement louée à la SCEA LES GRIVES AUX LOUPS en vertu d'un bail à ferme en date du 6 avril 2006, renouvelé tacitement depuis. Cette parcelle continuera d'être louée par la SCEA LES GRIVES AUX LOUPS.



Ces parcelles étant situées à proximité du site de l'auto cross, cette acquisition permettrait à la commune d'avoir la surface foncière indispensable pour l'organisation de l'auto cross dans les années à venir.

Le conseil municipal sera invité à approuver les conditions de cette acquisition foncière concernant une parcelle située à La Chapelière Sud à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section ZS numéro 180 d'une contenance totale de 02ha 78a 40ca moyennant le prix de 4.176,00 €.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

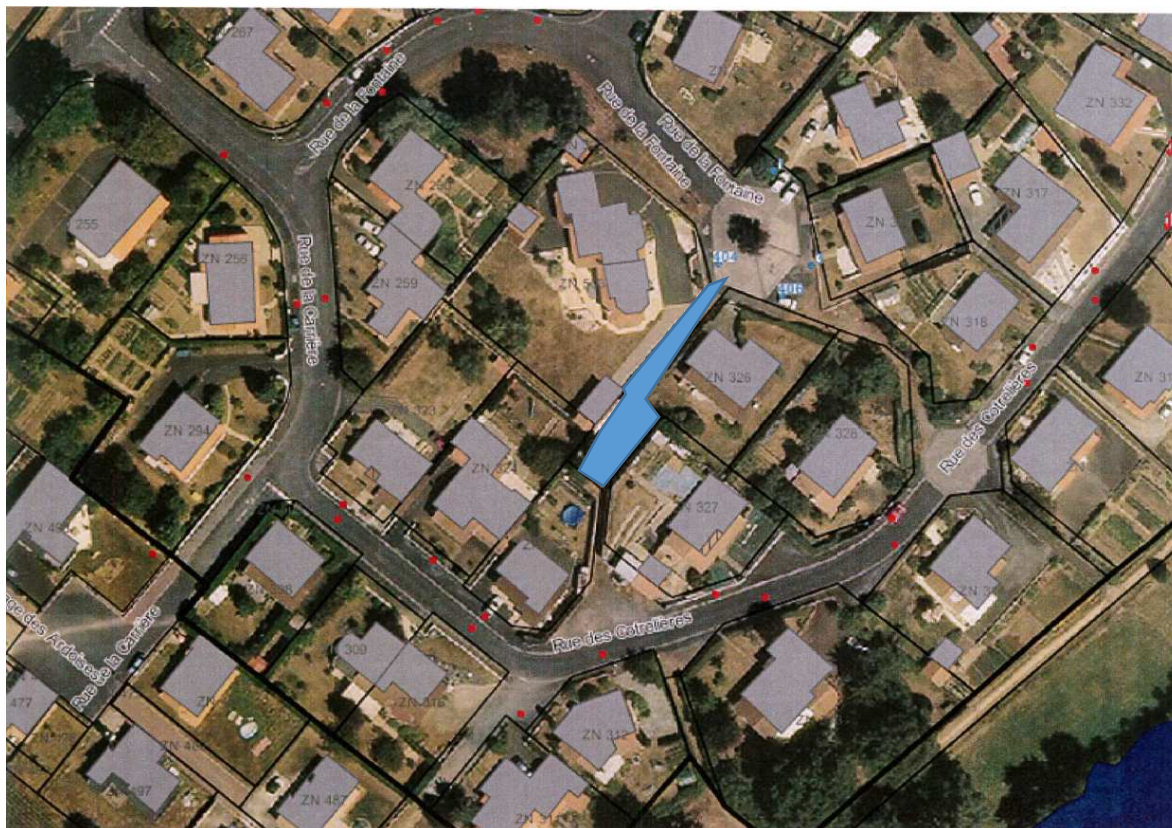
OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

### 3. Désaffectation et déclassement de parcelles – Chemin de la Fontaine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame MIGNET se sont proposés d'acquérir une partie du passage communal située à MONTAIGU-VENDEE, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et d'une contenance d'environ 75 m<sup>2</sup>.

Ce passage communal se situe sur le côté de la propriété de M. et Mme MIGNET et cadastrée 217 section ZN numéro 503 et relie la Rue de la Fontaine à la Rue des Cotrelières. Les conditions financières de cette acquisition seront définies après l'établissement du document d'arpentage et la réception de l'avis des domaines.



Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de ces parcelles ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de faire d'enquête publique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désaffecter cette partie de passage d'une surface d'environ 75m<sup>2</sup> et de la déclasser du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune pour pouvoir ainsi la céder par la suite.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

#### 4. Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-communauté de communes Terres de Montaigu, la commune a souhaité réviser son zonage d'assainissement des eaux usées.

Par délibération du 31 janvier dernier, le conseil municipal de Montaigu-Vendée a approuvé ce plan de zonage et autorisé le lancement de la procédure d'enquête publique.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le zonage d'assainissement des eaux usées a été soumis à enquête publique unique avant son approbation. C'est dans ce contexte que la Communauté de communes a organisé l'enquête publique unique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-communauté de communes Terres de Montaigu et aux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques. Aussi, ces sujets étant liés par leurs enjeux communs en matière d'aménagement et leur échelle territoriale, une enquête publique unique organisée simultanément par Terres de Montaigu permettait à la population une meilleure compréhension de ces projets et améliorait la lisibilité de ces enquêtes. En effet, les dates de l'enquête, les permanences du commissaire enquêteur ou encore la publicité étaient communes. Cette dernière a l'objet d'un rapport unique de la commission d'enquête ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

Dans ce cadre, par arrêté n°ATMAD\_19\_007 du 11 février 2019, le Président de la communauté de communes, a prescrit l'enquête publique unique obligatoire. Cette enquête publique s'est déroulée du 18 mars au 18 avril 2019 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres papier et numérique ouverts à cet effet :

- en mairie des communes de Cugand, La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Treize-Septiers et des communes déléguées de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay composant la commune nouvelle de Montaigu-Vendée, ainsi qu'au siège de l'intercommunalité, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés. L'ensemble du dossier était disponible en version papier ainsi qu'en version numérique grâce à un ordinateur dédié mis à disposition.
- sur internet au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/659>

Les observations ont également pu être adressées à la commission d'enquête, par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse du siège de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-659@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-659@registre-dematerialise.fr).

Chacun a pu consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président ou un membre de la commission d'enquête, disponible en mairie des communes

Conseil communal de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

de Cugand, La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Treize-Septiers et des communes déléguées de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay composant la commune nouvelle de Montaigu-Vendée, ainsi qu'au siège de l'intercommunalité, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés.

- par courrier adressé à la commission d'enquête, à Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, 35 avenue Villebois Mareuil – 85607 Montaigu-Vendée Cedex
- par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-659@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-659@registre-dematerialise.fr)
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/659>

Les observations reçues sous forme dématérialisée dans les délais fixés ont été rendues accessibles sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/659> dans les meilleurs délais, et pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête a pu recevoir en personne, les observations écrites ou orales du public lors des 21 permanences organisées dans les 10 mairies composant l'ex-communauté de communes Terres de Montaigu.

Dans son procès-verbal de synthèse rendu en date du 26 avril 2019, la commission d'enquête a fait part d'améliorations modiques à apporter aux plans de zonage et à la légende des plans de zonage d'assainissement des eaux usées.

Suite à la réception du mémoire en réponse adressé par la Communauté de communes en date du 10 mai 2019 à ses observations, la commission d'enquête a rendu son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, dans laquelle elle émet un avis favorable à la création ou révision du zonage d'assainissement des eaux usées : « *En conclusion, compte tenu de l'intérêt écologique et économique du projet, de son intérêt général eu égard à son intégration au projet de PLUi, La commission d'enquête émet un avis FAVORABLE à l'unanimité sur le projet de modifications et création de zonages d'assainissement des 10 communes de l'ex communauté de communes de Terres de Montaigu* ».

Au titre des préconisations de la commission d'enquête, des modifications modiques ont été effectuées sur les plans de zonage soumis à approbation du conseil municipal :

- Ajout d'indications toponymiques (délimitation de la commune, nom de la commune, nom des principaux villages, etc)
- Indication des cours d'eau
- Amélioration de la légende de la cartographie.

Il sera proposé au conseil municipal d'approuver la révision du zonage d'assainissement

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## 1. Convention SyDEV – rénovation de l'éclairage public – rue de la Roseraie

Monsieur Le Maire informe le conseil que le SyDEV a fait parvenir la convention n° L.RN.146.19.007 relative aux travaux neufs de rénovation hors programme de l'éclairage de la rue de la Roseraie, sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu.

La proposition financière se décompose comme suit :

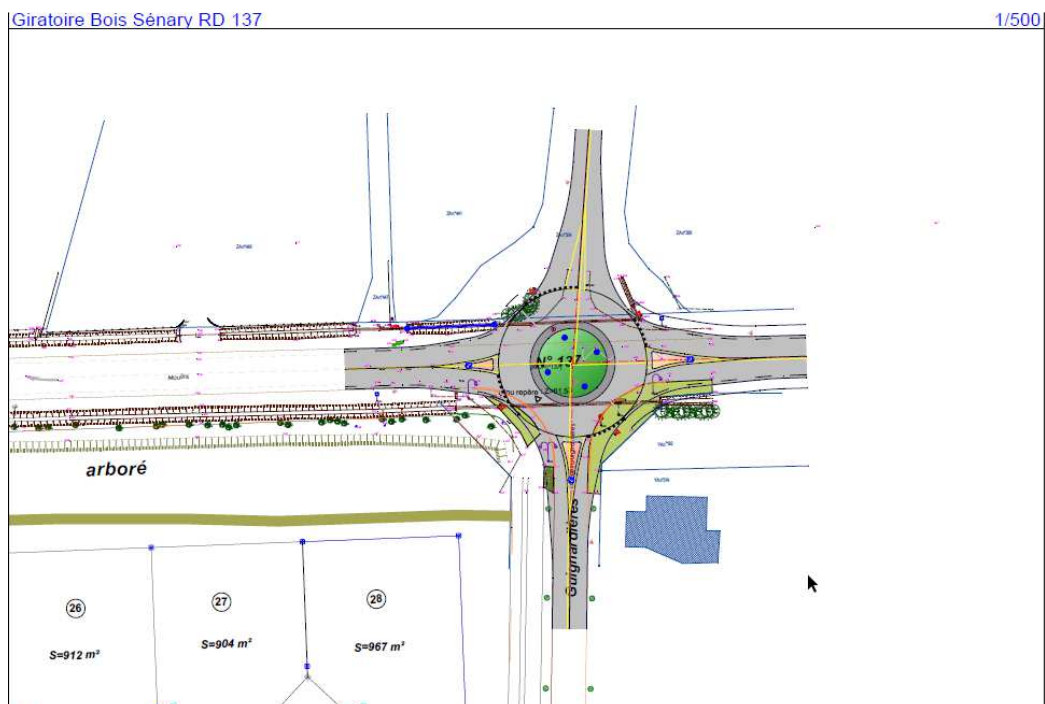
Nature des travaux	Montant H.T	Montant T.T.C.	Base Participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public	9 010,00	10 812,00	9 010,00	70 %	6 307,00 €

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

*Le conseil communal prend note de ces informations*

## 2. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – giratoire du bois Sénary

Le projet de réalisation du giratoire du Bois Sénary constitue un aménagement de sécurité sur route départementale qui pourrait répondre aux travaux éligibles aux aides du département au titre de la répartition du produit des amendes de police. Priorité est donnée aux opérations susceptibles d'avoir un impact direct sur la sécurité des usagers de la route (aménagement de carrefours, travaux commandés par les exigences de la circulation routière...). Cet aménagement a été soumis pour avis à l'Agence Routière Départementale de Montaigu.



Les membres du conseil municipal seront invités à autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée sachant que l'aide départementale pourrait représenter 20 % du coût H.T. des travaux, plafond HT des dépenses subventionnables : 50 000 €, soit un montant maximum de subvention de 10 000 €.

*Le conseil communal prend note de ces informations*

### 3. Détermination des tarifs - location de la Maison de Quartier

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux de construction de la Maison de Quartier vont s'achever mi-juillet 2019, cette nouvelle salle située à proximité de l'EHPAD du Val des Maines va ouvrir ses portes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.



Il est donc nécessaire de procéder au vote d'un tarif d'utilisation pour cette salle qui est comparable dans son utilisation à la salle du Foyer soleil de St-Hilaire-de-Loulay.

Les tarifs applicables seront ceux de la catégorie « petites salles ». Il est proposé d'adapter le montant du tarif au nombre de places offertes et à la contrainte d'horaire de fermeture à 23h.

	<b>Maison de quartier</b>
	<b>Grande Fosse</b>
Adresse	ST GEORGES
Nb places	40
Heure fermeture	23h
<b>TARIFS PARTICULIERS MONTAIGU-VENDEE</b>	
<b>Tarif 2019</b>	<b>80 €</b>

Il sera proposé au Conseil municipal de valider la grille de tarifs ainsi présentée

*Le conseil communal prend note de ces informations*



#### 4. Etablissement du règlement intérieur d'utilisation de la Maison de Quartier

Monsieur le maire informe le conseil municipal que La vocation initiale de cette salle est de pouvoir accueillir en journée les résidents et leur famille. Cette salle doit également pouvoir accueillir en journée et en soirée des réunions d'associations et des activités appropriées sur les créneaux restants disponibles.

Au même titre que les autres salles de la commune, le service « Vie Locale » va gérer le planning d'utilisation de cette nouvelle salle. Pour pouvoir proposer cette salle dès le 1er septembre prochain, il est nécessaire de réglementer son accès par la mise en place d'un règlement intérieur.

Ce règlement est similaire à ceux utilisés pour les salles de taille comparable sur la commune, salles dites « petites salles ». Le Conseil Municipal sera invité à approuver ce règlement intérieur.

*Le conseil communal prend note de ces informations*

#### 5. Règlement intérieur harmonisé pour les restaurants scolaires des Saint Georges et de Montaigu

Monsieur le Maire rappelle que dans cette même logique, et s'appuyant sur les 2 règlements intérieurs existants, il est proposé un règlement intérieur commun.

Les éléments concernés par des modifications sont :

- L'introduction de quotients familiaux comme critère de tarification ou l'ajout de tranches supplémentaires

Introduction de 6 tranches à St Georges (fin des accueils régulier, occasionnel, exceptionnel)

Ajout de 2 tranches à Montaigu

- Le délai de prévenance pour une non facturation du repas : celui ci devra se faire 8 jours avant auprès du service

(17 jours auparavant à St Georges, 8 à Montaigu)

- Toute absence signalée le jour même entrainera la facturation du repas

Au-delà du premier jour, toute absence prolongée et signalée auprès du service selon les modalités déterminées, ne fera pas l'objet d'une facturation.

- La non administration de médicaments

(St Georges n'autorisait pas et Montaigu autorisait sous conditions)

Les faits d'actualité et la restructuration de la direction éducation et services aux familles (responsables non présents quotidiennement sur le site) motivent cette modification pour Montaigu.

Ce règlement serait proposé à la rentrée scolaire prochaine.

Conseil communal de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

## 6. Informations et questions diverses

### Point sur les travaux en cours :

- Aménagement du centre bourg
- Présentation du Relais des Assistantes Maternelles
- Visite de la Maison de Quartier à l'issue de la réunion

### DATES A RETENIR

- Soirée d'ouverture des Estivales : samedi 29 juin
- 10 ans de la Crèche les P'tits Câlines : samedi 6 juillet de 9h30 à 13h30
- Balade de l'été : mardi 9 juillet à 19 h – départ salle de la Garenne
- **Réunion semestrielle des élus** : mercredi 10 juillet – à partir de 18 h - visite des chantiers en cours suivie d'un buffet convivial à partir de 20h30 à la Gétière
- **Autocross** : samedi 20 et dimanche 21 juillet – circuit du Bouvreau
- **Super Show motocross** : samedi 31 août – Circuit des Landes de Corprais
- **10 ans du CME** : samedi 21 septembre à 10 h – Salle du Pont Boisseau
- **Journées du bien être** : samedi 5 et dimanche 6 octobre à Dolia
- **Inauguration de la Maison de Quartier** : samedi 12 octobre à 10 h30

Commissions	Date	Heure
CLAS	Mercredi 04 septembre	20h00
Cadre de vie	Jeudi 19 septembre	19h00
Conseils délégués St Georges	Date	Heure
Prochain conseil communal St Georges	Jeudi 19 septembre	20h30
Conseil Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
<b>Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée</b>	Jeudi 04 juillet	20h00 Salle des Fêtes- Montaigu
	Jeudi 26 septembre	

Le tableau reprenant les dates de réunions et de commissions est remis en séance à chaque conseiller.